

PRÉVOYANCE COLLECTIVE DANS LA FONCTION PUBLIQUE POUR LES ORGANISMES ASSUREURS



2 jours (à titre indicatif)

FONCTIONNEMENT, RÉGLEMENTATION ET BESOINS SPÉCIFIQUES DES AGENTS EN MATIÈRE DE PRÉVOYANCE

La prévoyance collective est un enjeu majeur pour les organismes assureurs qui fournissent des solutions de couverture santé et de protection sociale aux fonctionnaires et agents de la fonction publique. Les particularités de ce secteur nécessitent une compréhension approfondie des réglementations en vigueur, des obligations légales et des besoins spécifiques des différents acteurs concernés. Cette formation de deux jours, proposée en exclusivité intra, vous permettra d'acquérir une connaissance approfondie des régimes obligatoires existants et d'identifier les opportunités d'innovation pour développer des offres adaptées aux besoins des fonctionnaires.

PROGRAMME INDICATIF DE LA FORMATION INTRA

Ce programme est mis à jour en temps réel pour prendre en compte les toutes dernières nouveautés liées à la mise en œuvre des dispositions de l'accord interministériel du 20 octobre 2023, s'échelonnant entre 2024 et 2027

LA PROTECTION SOCIALE AGENTS DE LA FONCTION PUBLIQUE

- › Le régime statutaire des agents
 - Congés Maladie Ordinaire (CMO)
 - Congés Longue Maladie (CLM)
 - Congés Longue Durée CLD)
 - Congés Maladie Accident de service

QCM Les prestations en espèces Privé versus Public

Différence entre maintien de salaire par l'employeur dans le public et dans le privé

LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE (PSC)

- › La PSC actuelle
 - la Fonction Publique d'État : le référencement
 - la Fonction Publique Territoriale : la labellisation, la convention de participation
 - la Fonction Publique Hospitalière
- › Réforme de la Protection Sociale Complémentaire de la fonction publique
 - construction juridique de la protection sociale complémentaire : de l'article 40 de la loi du 6 août 1019 à l'accord interministériel du 23 octobre 2023
 - obligation de participation minimale des employeurs publics à hauteur d'au moins 50 % du financement de la complémentaire santé
 - possibilité pour l'employeur de participer au financement de la prévoyance (obligatoire pour la FPT)
 - possibilité de mise en place de contrat collectifs obligatoires
 - zoom sur le décret d'application du 8 septembre 2021 : le forfait temporaire de 15 €

FONCTION PUBLIQUE D'ÉTAT : ACCORD INTER MINISTÉRIEL DU 26 JANVIER 2022 ET DÉCRET D'APPLICATION DU 22 AVRIL 2022

- › Négociation des contrats collectifs et garanties couvertes : accord de méthode
- › Contrat à caractère collectif et obligatoire constituant un socle de couverture
- › Les bénéficiaires : cotisation et cas de dispenses
- › La participation de l'employeur
- › Les garanties

Quiz sur les cas de dispenses

Quiz sur les catégories objectives de personnel

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE : DÉCRET DU 20 AVRIL 2022

- › Les participations minima des employeurs
- › Les garanties Prévoyance
- › Les garanties santé

QCM sur les systèmes PSC existants

ANALYSER UN RÉGIME DE PRÉVOYANCE COMPLÉMENTAIRE

- › Choix du prestataire : organisme assureur, intermédiaire
- › Les différentes prestations possibles : quelles sont les garanties les mieux adaptées aux salariés/aux agents Contrats standards ou sur mesure, avec option
 - incapacité temporaire (arrêt de travail temporaire), invalidité permanente
 - capital décès, rente de conjoint et/ou rente éducation
- › La souscription du contrat
 - information du salarié
 - contenu du contrat : durée, bénéficiaires, prestations et cotisations
- › La vie du contrat
 - droit à la garantie : article 4 loi Evin et portabilité des droits à la prévoyance
 - modification en cours de contrat
 - résiliation du contrat

QCM sur les garanties prévoyance

OBJECTIFS

Évaluer les prestations du régime de prévoyance de base des agents de la fonction publique.
Analyser les besoins des agents en matière de protection sociale.
Proposer des garanties complémentaires (santé et prévoyance) adaptées aux agents.
Appliquer les modalités de mise en place d'un régime de protection sociale complémentaire au bénéfice des agents.
Identifier le cadre juridique des contrats de prévoyance.

LES PLUS DE CETTE FORMATION

Une formation inédite, destinée aux professionnels du monde de l'assurance, leur permettant d'étudier plus en profondeur les mécanismes de la prévoyance collective
Analyse et commentaires des décrets d'application

PROFIL DES PARTICIPANTS

Salariés des compagnies d'assurance, de mutuelles, d'institutions de prévoyance, courtiers et agents généraux d'assurance, technico-commerciaux en prévoyance collective
Aucun niveau de connaissances préalables n'est requis

SUIVI ET ÉVALUATION

Feuille d'émargement et attestation de fin de formation
Évaluation à chaud et à froid

MODALITÉS PRATIQUES

Réf : YASP
Formacode : 41068 / 96312
Formation intra sur-mesure : le contenu pédagogique, les modalités de réalisation et la tarification font l'objet d'une proposition personnalisée. Votre demande est traitée en temps réel par une équipe dédiée qui vous accompagne dans le suivi de votre formation.